



Association Massy-Graviers

Association loi de 1901 - n° 0913012484

Siège social : 2 allée des Peupliers - 91300 Massy

association.massy-graviers@laposte.net

Règlement du concours photo

Préambule

A l'occasion de son vide-greniers annuel, l'Association Massy-Graviers organise un concours de photographies du quartier des Graviers (Epine Montain, Vergers, Ruelles, Vilmorin, Clos de Villaine et de leurs abords).

Article 1

L'exposition se déroule de 09h30 à 17h00 dans le marché des Graviers. Les supports, fournis par la Mairie de Massy, sont installés par l'A.M-G. Chaque participant peut exposer au maximum 5 photographies.

Article 2

Les photographies sont mises en place directement par les exposants à partir de 8h30 ou elles sont envoyées par courriel au moins 10 jours à l'avance sur la messagerie de l'A.M-G.

Article 3

Chaque année plusieurs thèmes sont proposés qui font l'objet d'un prix. Il est possible d'exposer des photographies libres sous réserve de l'accord de l'A.M-G.

Article 4

Les photos exposées devront avoir une dimension au moins égale au format demi A4 (15 cm x 21 cm). Pour les photographies numériques communiquées par courriel, la taille maximum est de 1 Mo.

Article 5

La surveillance de l'exposition est assurée conjointement par des membres de l'A.M-G et les exposants.

Article 6

Les visiteurs de l'exposition sont invités à désigner par thème leur photographie préférée. A 17h00, les votes sont dépouillés afin de désigner le prix du public pour chaque thème.

Afin de susciter le maximum de visites, toutes les 2 heures, un bulletin est tiré au sort et un lot est remis au visiteur dont le bulletin a été ainsi sélectionné.

Un jury de trois personnalités est également constitué afin de décerner le prix spécial du Jury désignant une photographie de l'ensemble de l'exposition

Ponctuellement et en fonction des participants, l'A.M-G se réserve le droit de décerner des prix complémentaires (par ex. prix spécial jeunes)

Article 7

L'animateur du concours photos est Thierry Lyon (06 81 52 35 15)

Pour l'année 2009

Le Conseil d'Administration de juillet 2008 a fixé ainsi les règles du concours 2009 :

- *le vide-grenier se déroule le samedi 6 juin 2009*
- *les photographies par courriel devront parvenir au plus tard le 3 juin*
- *les thèmes retenus sont*
 - ✓ *thème 1 : trains et gares de Massy et alentours*
 - ✓ *thème 2 : photographies insolites du quartier Graviers-Vilmorin*